

– **Avis 31-302 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières - Plans d'urgence de l'industrie des valeurs mobilières**

En 1998, le personnel de divers membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) a publié des avis faisant ressortir l'importance de consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à la solution des problèmes liés au passage à l'an 2000 et à inciter les participants du marché à évaluer et tester leurs systèmes informatiques et techniques, à identifier les risques et à développer des solutions en temps opportun<sup>1</sup>.

**Programmes de tests**

À l'heure actuelle, le personnel des ACVM travaille de pair avec l'industrie canadienne des valeurs mobilières à concevoir et implanter un programme de tests à l'échelle de l'industrie sur le problème de l'an 2000. À cette fin, le personnel des ACVM pilote deux groupes de travail, l'un étant chargé du test concernant les fonds d'investissement et l'autre du test concernant l'industrie des valeurs mobilières autre que les fonds d'investissement. Ces deux groupes de travail ont élaboré des tests sur le problème de l'an 2000 pour l'ensemble de l'industrie canadienne des valeurs mobilières. Les objectifs de ces tests sont, d'une part, de permettre d'identifier à l'avance les éléments qui nécessitent des correctifs et, d'autre part, d'amener l'industrie et le public à se fier à la capacité de fonctionner en l'an 2000, de l'industrie canadienne des valeurs mobilières ainsi que du cycle de traitement électronique des ordres utilisé par l'industrie canadienne des fonds d'investissement. Le travail de conception des tests progresse, les tests pilotes (tests des tests) étant prévus pour la semaine commençant le 13 mars 1999 et les tests à l'échelle de l'industrie, pour la semaine commençant le 29 mai 1999.

Une troisième initiative quant au passage à

l'an 2000 est en cours pour le marché canadien de la dette. Reconnaisant le rôle d'organisme central dans le marché canadien de la dette joué par la Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée (« CDS »), le test de démonstration de CDS servira de test de l'industrie pour le marché canadien de la dette. L'objet de ce test consiste à démontrer au public que l'infrastructure du marché canadien de la dette est prête pour le virage à l'an 2000, en confirmant que les composantes déjà testées de ce marché (tests internes dans chaque firme et divers tests point à point) peuvent fonctionner ensemble. Ce test sera effectué en mars 1999.

**Nécessité des plans d'urgence**

Ayant mis en route les projets de tests sur le problème de l'an 2000 pour l'industrie canadienne des valeurs mobilières et sensibilisé les participants du marché à l'importance de procéder à ces tests, le personnel veille maintenant à attirer l'attention de l'industrie canadienne des valeurs mobilières sur la nécessité d'élaborer et de mettre à jour ses plans d'urgence pour l'an 2000.

En novembre 1998, le personnel des ACVM a parrainé la mise sur pied d'un groupe de travail de l'industrie chargé d'élaborer des plans d'urgence destinés à assurer le bon fonctionnement des marchés canadiens des capitaux au tournant de l'an 2000. Le mandat du groupe de travail chargé des plans d'urgence consiste à fournir aux participants du marché des indications pour l'établissement de leur plans d'urgence et de relève en cas de problèmes liés au passage à l'an 2000. Ce groupe travaillera en collaboration avec les ACVM et avec les groupes de travail chargés des tests à l'échelle de l'industrie.

Le groupe de travail chargé des plans d'urgence de l'industrie se penchera sur des problèmes pouvant nuire à la poursuite des activités chez les participants clés de l'industrie comme les bourses, les chambres de compensation, les fournisseurs de systèmes informatiques, les dépositaires, les banques, les courtiers et autres participants du marché. Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail recensera les processus cruciaux de l'industrie en plus d'établir des stratégies visant à réduire les risques liés au passage à l'an 2000. Il n'a cependant pas comme tâche d'élaborer les plans d'urgence et de relève individuels des participants du marché.

Le personnel des ACVM estime que le travail entrepris par le groupe de travail chargé des plans d'urgence de l'industrie est capital pour le bon fonctionnement des marchés canadiens des capitaux. Il ressort cependant que ces efforts déployés à l'échelle de l'industrie doivent être assortis d'efforts concertés de la part de chacun des participants du marché pour créer et mettre à jour leurs propres plans d'urgence. Le personnel des ACVM presse tous les participants du marché tant dans l'industrie canadienne des valeurs mobilières que dans l'industrie canadienne des fonds d'investissement et dans le marché canadien de la dette de développer sans tarder leurs propres plans d'urgence en vue du passage à l'an 2000. Au minimum, chacun devrait prévoir dans ses plans une évaluation des risques de défaillance de ses processus d'affaires cruciaux, l'établissement de stratégies pour réduire ces risques,

---

<sup>1</sup> Le personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a publié l'avis 31-703 sur le problème de l'an 2000, daté du 12 juin 1998; le personnel de la Commission des valeurs mobilières du Québec a publié «An 2000 - État de la situation à la Commission des valeurs mobilières du Québec», daté du 12 juin 1998; et le personnel de la British Columbia Securities Commission a publié le NIN#98/43, « Industry Responsibility Regarding the Year 2000 », daté du 22 juillet 1998.

y compris un plan de test de ces stratégies, et la mise à jour de ces stratégies au fur et à mesure qu'une nouvelle information devient disponible.

À l'heure actuelle, les membres des ACVM analysent leurs propres besoins en plans d'urgence et ont formé un comité conjoint qui se penchera sur les questions de réglementation entourant les plans d'urgence en cas de perturbation du marché au passage à l'an 2000.

Le personnel des ACVM s'est engagé à promouvoir la planification de mesures d'urgence en vue du passage à l'an 2000 au sein des marchés des capitaux. S'il constate que, n'ayant pas adéquatement testé ou corrigé ses plans d'urgence, en encore développé et mis en place de pareils plans, un participant clef ou un autre participant du marché se révélait incapable d'assurer son bon fonctionnement au tournant du siècle, le personnel des diverses ACVM est prêt à prendre à son égard des mesures coercitives pour réduire ou prévenir les perturbations sur les marchés canadiens des capitaux.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Dave Herbert  
Alberta Securities Commission  
(780) 422-0348

Louyse Gauvin  
British Columbia Securities Commission  
(604) 899-6538

Levi Sankar  
Ontario Securities Commission  
(416) 593-8279

Jean Lorrain  
Commission des valeurs mobilières du Québec  
(514) 940-2199, poste 4301